

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 7 septembre 2011 se tient à 18 h 30, une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet, Maurice Bernier, préside la séance. Les maires, mesdames Colette Roy-Laroche, Sonia Cloutier et Marielle Fecteau et messieurs Jean-Denis Cloutier, Jean-Louis Gobeil et Mario Quirion participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Nancy Roy m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point « RénoVillage » à la section Varia.

C.A. 2011-102

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 7 SEPTEMBRE 2011

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 13 JUILLET ET 17 AOÛT 2011
4. CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 2011-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'AUTORISER L'USAGE <<INDUSTRIE DE TRANSFORMATION AGROFORESTIÈRE ET MINÉRALOGIQUE>> AUX ZONES RURALES, AGRO FORESTIÈRES ET AGRICOLE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN

5. CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE DE 35.29 HECTARES AFIN D'AUTORISER LE RACCORDEMENT D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DANS LE BUT DE DESSERVIR LE PARC ÉOLIEN DE SAINT-ROBERT BELLARMIN
6. CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 216 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DU MONTANT MINIMAL NÉCESSITANT UN PERMIS ET OU CERTIFICAT, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE
7. COLLOQUES ADGMRCQ ET AARQ, AUTOMNE 2011
8. UTILISATION DU SURPLUS DU PROJET CONFÉRENCE BOIS, FSTD
9. SOIRÉE DE LA RURALITÉ, PRÉVISIONS DES DÉPENSES
10. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE LICENCE ARC GIS
11. SERVICE D'INGÉNIEUR À LA MRC, PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPAL VOLET 3
12. CONGRÈS FQM, ESTRIE RÉGION VEDETTE
13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 5 OCTOBRE 2011
14. VARIA
 - 14.1. RÉNOVILLAGE
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 13 JUILLET ET 17 AOÛT 2011

C.A. 2011-103

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DES 13 JUILLET ET 17 AOÛT 2011

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif de la MRC du Granit des 13 juillet et 17 août 2011 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 2011-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'AUTORISER L'USAGE <<INDUSTRIE DE TRANSFORMATION AGROFORESTIÈRE ET MINÉRALOGIQUE>> AUX ZONES RURALES, AGROFORESTIÈRES ET AGRICOLES, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN

C.A. 2011-104

CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 2011-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'AUTORISER L'USAGE <<INDUSTRIE DE TRANSFORMATION AGROFORESTIÈRE ET MINÉRALOGIQUE>> AUX ZONES RURALES, AGROFORESTIÈRES ET AGRICOLES, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin nous a soumis son règlement n° 2011-08 modifiant le règlement de zonage n° 2009-08 afin d'autoriser l'usage « industrie de transformation agroforestière et minéralogique » aux zones rurales, agroforestières et agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier sa conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, pour faire suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 2011-08 de la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE DE 35.29 HECTARES AFIN D'AUTORISER LE RACCORDEMENT D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DANS LE BUT DE DESSERVIR LE PARC ÉOLIEN DE SAINT-ROBERT BELLARMIN

C.A. 2011-105

CONFORMITÉ DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN, MUNICIPALITÉS DE SAINT-ROBERT BELLARMIN ET DE SAINT-LUDGER

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QU'un parc éolien est en construction dans la municipalité de Saint-Robert Bellarmin;

ATTENDU QUE ce parc éolien nécessitera la construction d'une ligne électrique reliant le Poste du parc éolien, municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, au Poste Dubuc, municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE la ligne traversera, dans la MRC du Granit, les affectations rurale, agroforestière et agricole;

ATTENDU QUE le projet traversera la municipalité de Saint-Ludger sur une partie des lots 4 189 913, 4 189 919, 4 190 121 et 4 190 325;

ATTENDU QUE la superficie visée est de 7.86 hectares;

ATTENDU QUE ces lots se situent dans l'affectation agricole;

ATTENDU QUE le projet vise aussi une superficie de 27.43 hectares dans la municipalité de Saint-Robert Bellarmin et que le tracé traverse les affectations rurale, agroforestière et agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande nécessite une conformité du projet envers le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC du Granit ne comporte aucune contre-indication relative à l'implantation d'une ligne électrique à l'intérieur des affectations rurale, agroforestière et agricole;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit certifie la conformité du projet de construction d'une ligne électrique dans les municipalités de Saint-Robert Bellarmin et Saint-Ludger, pour le projet éolien situé dans la municipalité de Saint-Robert Bellarmin, envers son schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 216 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DU MONTANT MINIMAL NÉCESSITANT UN PERMIS ET OU CERTIFICAT, MUNICIPALITÉ DE VAL RACINE

C.A.2011-106

CONFORMITÉ ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT 231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 216 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DU MONTANT MINIMAL NÉCESSITANT UN PERMIS ET OU CERTIFICAT, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine nous a soumis son règlement n° 231 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 216 relativement à la modification du montant minimal nécessitant un permis et ou certificat;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier sa conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 231 de la Municipalité de Val-Racine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

COLLOQUES ADGMRCQ ET AARQ, AUTOMNE 2011

C.A. 2011-107

COLLOQUES ADGMRCQ ET AARQ, AUTOMNE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les maires autorisent la participation :

- de monsieur Patrice Gagné au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, frais d'inscription de 395.\$;
- de monsieur Serge Bilodeau au colloque d'automne 2011 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, frais d'inscription de 510.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

UTILISATION DU SURPLUS DU PROJET CONFÉRENCE, FSTD

Je présente, aux maires une demande reçue de notre CLD relativement au projet de « Conférences sur l'innovation ». Je rappelle que la MRC avait accordé l'an dernier au CLD une aide financière de 5 000 \$ pour l'engagement de conférenciers qui devaient venir présenter aux industriels de notre territoire leurs analyses de la situation de l'industrie et les perspectives d'avenir. Ces conférences se tenaient dans le cadre des activités de diversifications économiques et les argents accordés provenaient de notre fonds de soutien aux territoires en difficultés.

En plus d'avoir demandé l'aide financière de la MRC pour la tenue de ces conférences, le CLD avait également chargé un prix d'entrée aux participants. Comme le nombre de participants a largement dépassé les prévisions, le CLD se retrouve avec un surplus de 3 160 \$. La demande que le CLD nous adresse aujourd'hui est de conserver ce surplus.

Pour pouvoir conserver et utiliser cette somme, leur vérificateur comptable nous demande une autorisation écrite. Suite aux échanges, la résolution suivante est adoptée.

C.A. 2011-108

UTILISATION DU SURPLUS DU PROJET CONFÉRENCE BOIS, FSTD

ATTENDU QUE la MRC du Granit a versé à son CLD, via le Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD), un montant de 5 000 \$ pour un projet de quatre

conférences sur l'innovation, dont deux, dans le secteur du bois;

ATTENDU QUE pour financer ces activités le CLD chargeait en plus un prix d'entrée pour assister à ces conférences;

ATTENDU QUE ces conférences ont obtenu un grand succès, ce qui a permis de dégager un surplus de 3 160 \$;

ATTENDU QUE le CLD demande de conserver ces sommes et de les utiliser pour d'autres activités de diversification économique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise le CLD de la MRC du Granit à conserver le surplus des conférences sur l'innovation.

QUE le comité administratif exige que ce surplus soit utilisé pour un projet ou une dépense en lien avec les activités de diversifications économiques prévues au plan de mise en œuvre de notre Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

SOIRÉE DE LA RURALITÉ, PRÉVISIONS DES DÉPENSES

ARRIVÉE DE MADAME MARIELLE FECTEAU, MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET

Le budget de la soirée de la ruralité est déposé aux membres du comité administratif. Il est, à cet effet, rediscuté de l'attribution de prix « coup de cœur » pour certains projets réalisés dans le cadre du pacte rural. Étant donné que lors de notre dernière séance du conseil les maires se disaient en désaccord avec l'attribution de tels prix, il est demandé pourquoi des montants sont au budget pour cette activité.

J'explique donc la position des agentes rurales à ce sujet. Malgré ces explications, il est demandé et entendu de réviser les prévisions budgétaires de cette activité et de m'assurer que le programme de la soirée sera ajusté en conséquence.

C.A. 2011-109

SOIRÉE DE LA RURALITÉ, PRÉVISIONS DES DÉPENSES

ATTENDU QU'une première édition de la soirée de la ruralité dans la MRC du Granit aura lieu le 18 octobre prochain;

ATTENDU QUE cette soirée permettra de faire un bilan des projets soutenus par le Pacte rural, mais également de favoriser les échanges entre les différents intervenants;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires relatives à la soirée de la ruralité ont été déposées aux membres du comité administratif et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif sont en désaccord avec l'attribution de prix coup de cœur pour certains projets réalisés dans le cadre du pacte rural;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit refuse que des prix coup de cœur soient accordés lors de cette soirée et que de ce fait, qu'un montant de 270 \$ soit soustrait du budget prévu.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve un budget total de 3 370 \$ pour la soirée de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE LICENCE ARC GIS

C.A. 2011-110

ACQUISITION D'UNE LICENCE ARC GIS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise l'achat d'une Licence Arc GIS pour le service de l'environnement le tout pour un montant de 2 350.\$ plus taxes;

QUE cette somme soit payée à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

SERVICE D'INGÉNIEUR À LA MRC, PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPAL VOLET 3

Monsieur Bernier demande que ce point soit traité comme dernier point de l'ordre du jour.

12.0

CONGRÈS FQM, ESTRIE RÉGION VEDETTE

Je rappelle que cette année, c'est l'Estrie qui a été choisie Région vedette pour le congrès de la FQM qui aura lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre prochain. Dans le but de promouvoir notre région, des démarches sont actuellement cours, avec le CLD, afin que des prix de présence soient offerts lors de cet évènement. La MRC du Granit doit fournir 25 prix au total dont 18 ont déjà été trouvés. Je demande donc l'aide des maires afin de trouver les 7 prix manquants. J'explique que ces prix ont pour but d'inciter les gens à venir en région. Suite aux échanges, il est entendu de faire parvenir aux maires la liste des prix qui ont déjà été donnés afin de ne pas solliciter plusieurs fois les mêmes gens. Cette liste en main, les maires verront s'ils peuvent trouver de prix supplémentaires, et ce afin d'atteindre notre objectif de 25 prix pour notre MRC.

13.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 5 OCTOBRE 2011

Il est entendu que la prochaine rencontre du comité administratif se tiendra le 5 octobre prochain au bureau de la MRC à 18 h 30.

14.0**VARIA****RÉNOVILLAGE**

Un membre du comité administratif se questionne sur le fait que le travail de livraison du programme RénoVillage soit fait par un travailleur autonome et demande si ce travail pourrait être fait par un employé de la MRC qui occupe actuellement un poste saisonnier. Suite à cette suggestion, il est entendu de revenir sur ce sujet lors de nos prochaines prévisions budgétaires.

11.0**SERVICE D'INGÉNIEUR À LA MRC, PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPAL VOLET 3**

J'informe les maires que le 13 mai dernier, le ministre des Affaires municipales a annoncé la création d'un nouveau volet en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : le Programme d'implantation et de maintien d'expertise technique en région. Une aide financière gouvernementale de 25 M\$ est mise à la disposition des MRC qui souhaitent offrir un service d'ingénieur à leurs municipalités. J'explique que 3 personnes au maximum peuvent être engagées par MRC pour un montant ne pouvant excéder 60 000 \$ par année par personne. Le montant accordé par le gouvernement sera établi en fonction de l'indice de la richesse foncière uniformisé et décroissant pendant les 5 années subventionnées.

Étant donné que les municipalités déboursent annuellement des sommes importantes pour des services d'ingénierie, il est entendu de faire les démarches afin de voir les possibilités de bénéficier de ce programme. Ainsi il est entendu qu'un sondage soit envoyé aux municipalités afin de connaître les sommes qu'elles ont investies pour les services d'ingénieur durant la dernière année. Une présentation sera ensuite faite au conseil des maires. Je rappelle que si nous souhaitons obtenir cette aide financière, nous devons déposer une demande avant le 30 avril 2012.

15.0**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2011-111****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif de ce 7 septembre 2011 soit levée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 7 septembre 2011 et ce, pour les résolutions C.A. 2011-107 et C.A. 2011-110.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général